



## **Société Advanced e Technologies AeTECH**

Société Anonyme au capital de 2.223.334 Dinars  
Siège social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II  
2035 Tunis Carthage  
R.C n° B151062001– M.F n° 773418W/A/M000

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

---

Les actionnaires de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 28 Décembre 2018 à 10 heure au 02 rue des Métiers, La Charguia 2-2035 La Soukra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- 1- Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.
- 2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- 4- Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2017.
- 5- Approbation des conventions réglementées.
- 6- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence.
- 8- Fixation de la rémunération du comité d'audit permanent pour l'exercice 2017.
- 9- Quitus aux administrateurs.



**PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 28  
DECEMBRE 2018**

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard de la présente Assemblée, et considère que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés réunissent ....(..%) du capital social ratifie en conséquence les délais et modes de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté, relatif à l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à..... .

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les états financiers, tels qu'ils lui sont présentés, de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, une perte nette comptable de 3 714 447 Dinars Tunisiens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants, et 475 du code tunisien des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont visées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....



**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice 2017 s'élevant à 3 714 447 Dinars Tunisiens en totalité au poste « Report à nouveau ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, fixe l'allocation d'une somme annuelle de trois mille (3000) Dinars Tunisiens net d'impôt à chacun des administrateurs en fonction à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit permanent à 250DT Net par membre et par séance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**Dixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....



## **Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

---

Les actionnaires de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 28 Décembre 2018 à 10 heure au 02 rue des Métiers, La Charguia 2-2035 La Soukra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- 1- Transfert du siège social de la société.
- 2- Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société.
- 3- Pouvoir en vue formalités.